

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 24 (1883), p. 253-259

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1883__24__253_0

© Société de statistique de Paris, 1883, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1883.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 1883.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Wilson, qui remplace M. Cheysson, empêché.

Le procès-verbal de la séance du 16 mai est adopté.

Sur la présentation de M. Wilson, sont nommés membres titulaires de la Société :

MM. Fernand LABOUR, vice-président au Tribunal de la Seine ;

LEBEY, directeur de l'Agence Havas ;

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. HAYTER, directeur du bureau de statistique de la colonie de Victoria accompagnant l'envoi à la Société de l'*Annuaire officiel*, ainsi que de son rapport sur la Société de secours mutuels de cette colonie. Cet estimable savant, qui a été honoré en France des palmes académiques, annonce l'envoi prochain des résultats du dénombrement de Victoria en 1881, et continuera à l'avenir à adresser à la Société tous les documents statistiques relatifs à cette colonie.

De son côté, M. Emilio CONI écrit qu'il vient d'être nommé directeur de la statistique de la province de Buenos-Ayres, et il s'engage, en cette qualité, à envoyer à la Société les documents émanant de son service, et dont il aura soin de faire imprimer une édition spéciale en français.

M. Émile BLENCK, conseiller intime du Gouvernement et directeur récemment nommé du Bureau royal de statistique de Prusse, adresse à la Société un exposé destiné à être lu au Congrès international de la protection de l'enfance. M. Blenck continue d'ailleurs à envoyer à la Société le Journal de statistique de Prusse, ainsi que tous les volumes qui émanent de son bureau.

Enfin, M. AMICI (Bey) envoie deux volumes de la Statistique de l'Égypte, dont il est

le directeur, le Commerce de l'Égypte en 1881, et la Statistique du canal de Suez pour la même année.

Sur la proposition de M. le Président,

MM. AMICI, Émile BLENCK, Emilio CONI et H. HAYTER sont élus, à l'unanimité, en qualité de *membres associés étrangers*.

Un de nos membres associés les plus distingués, M. Théodore Heuschling, vient de mourir à Bruxelles, à l'âge de 81 ans. En attendant la notice nécrologique que le Journal de la Société consacrera à cet illustre savant, M. Wilson rappelle que M. Heuschling a été un de nos collaborateurs les plus assidus, comme le témoignent les nombreux articles publiés dans le Journal de la Société. M. Heuschling a été, avec Quételet, un des principaux organisateurs du Congrès international de statistique, et il en a fait pour nous l'histoire détaillée. C'est également à lui qu'on doit le premier volume de statistique internationale qui ait été publié en vertu des ordres du Congrès, et cet ouvrage, qui concerne le mouvement de la population des divers pays, n'est pas le moins important de la collection. Statisticien émérite et administrateur éminent, M. Heuschling a voulu donner, même après sa mort, un gage de son amour pour la science. Par son testament, un legs de 50,000 fr. a été fait à l'Académie de Belgique, en vue de distribuer tous les cinq ans un prix aux meilleurs travaux de statistique. C'est un titre d'honneur de plus à ajouter à sa mémoire.

L'assemblée tout entière s'associe aux paroles émues de notre Président, et le Secrétaire général est chargé d'en offrir le témoignage à la famille de notre regretté collègue.

M. Loua donne la nomenclature des ouvrages et documents offerts à la Société :

	FRANCE . . .	} <i>Évaluation nouvelle des propriétés non bâties</i> , publiée par l'administration des contributions directes (offert par M. Boutin, directeur de cette administration).			
			} <i>Les Chemins de fer français en 1881</i> (offert par le Ministre des travaux publics).		
				} <i>Les Annales du commerce extérieur</i> (1883, 5 ^e fascicule), publiées par le Ministre du commerce.	
					} <i>Le Bulletin de l'agriculture</i> (1883, n ^o 2).
	} <i>La République nouvelle</i> , par L. Raganeau.				
		} <i>Statistique de la justice civile et commerciale pour 1880</i> .			
			} <i>Le Service postal en 1881</i> .		
				} <i>Le Mouvement de l'état civil en 1881</i> .	
					} <i>Le Recensement des bestiaux en 1881</i> .
	} <i>L'Enquête agricole</i> , vol. VII (2 ^e fasc.), vol. VIII (1 ^{er} et 2 ^e fasc.).				
		} <i>L'Enquête parlementaire sur la marine marchande</i> , tome VII.			
			} <i>Le Recensement fédéral de 1881</i> .		
				} <i>Le Mouvement de la population de 1881</i> .	
					} <i>Supplément aux Mémoires commerciaux</i> , n ^{os} 10 et 11.
	} <i>Mémoires sur la fortune publique en Espagne</i> (1881-1883), par M. Francisco Camacko.				
		} <i>Tables de valeurs pour la statistique commerciale</i> , par Don Salvador de Albacète.			
			} <i>Statistique judiciaire</i> (1876-1877), 2 volumes.		
				} <i>Le Commerce extérieur</i> (1878-1879), 2 volumes.	
					} <i>Lagreb</i> , par Milan Mécic, secrétaire de la chambre de commerce.
	} <i>Le Commerce extérieur en 1881</i> .				
		} <i>Statistique du canal de Suez</i> .			

BUENOS-AYRES. *Registre statistique de la province en 1878.*
VICTORIA . . . { *Annuaire de Victoria pour 1881.*
 { *Les Friendly Societies pour 1881.*
 { *Revue scientifique*, 1883 (n^{os} 20, 21, 22, 23).
 { *Bulletin de la Société philotechnique* (4^e année), n^o 5.
 { *Moniteur des intérêts matériels* (n^{os} 20 à 24).
JOURNAUX { *Moniteur industriel* (n^{os} 20 à 24).
ET { *Le Globe* (numéro du 25 mai 1883).
REVUES. { *Journal d'hygiène* (24 mai 1883).
 { *Le Prolétaire* (n^{os} 2 et 7).
 { *La Revue sud-américaine* (n^{os} 20, 21, 22, 23).
 { *Journal économique d'Athènes* (n^{os} 122 et 123).

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président informe la Société que le deuxième Congrès des associations de prévoyance se réunira à Paris le 9 juillet prochain. Les questions qui seront traitées dans ce Congrès sont de la plus haute importance, et l'on ne saurait trop inviter les membres de la Société à y participer.

Il leur suffira d'écrire à M. de Malarce, secrétaire général des institutions de prévoyance, qui se fera un plaisir de leur adresser leur carte d'entrée.

*
* * *

La parole est accordée à M. BROCK, ancien ministre de Norvège, pour la lecture d'un mémoire sur le mouvement de la population de la presqu'île scandinave et du Danemark comparés aux autres États de l'Europe.

L'orateur débute par l'étude de la statistique si complexe de l'accroissement de la population, lequel est dû à deux causes principales: l'excédent de l'immigration sur l'émigration et l'excédent des naissances sur les décès.

L'immigration en Europe est presque nulle depuis le commencement du xvi^e siècle; mais elle subsiste toujours d'État à État et sa direction générale a lieu de l'Est à l'Ouest, ou plutôt de l'intérieur vers le littoral. De tous les États de l'Europe, c'est la France qui donne lieu à l'immigration la plus considérable. Heureusement, la race française est celle qui s'assimile le plus rapidement les éléments étrangers, et il suffit de deux ou trois générations pour que les étrangers établis en France oublient complètement leur origine et même la langue de la mère-patrie.

L'émigration, au contraire, n'a fait qu'augmenter avec le développement des moyens de transport. A cet égard, c'est l'Irlande qui tient le premier rang; puis viennent les pays scandinaves, où l'émigration est telle, que si elle avait lieu en France dans la même proportion, ce pays perdrait chaque année plus de 300,000 habitants. Ce qui rend d'ailleurs cette émigration encore plus nuisible à la mère-patrie, c'est qu'elle porte principalement sur la population adulte.

Autrefois, c'étaient les guerres qui apportaient le plus grand trouble dans la composition de la population par âges. C'est ainsi qu'en Suède, où la démographie est cultivée depuis plus de deux siècles, on a pu suivre les traces des guerres de Charles XII jusqu'à l'époque actuelle, et qu'en France, on se ressent encore des guerres de la République et du premier Empire. Actuellement, c'est l'émigration qui produit ces troubles, et, dans les pays où elle sévit, les générations futures en subiront longtemps les effets.

L'émigration se rattache intimement aux moyens d'existence et aux mœurs des divers peuples. C'est ainsi que les peuples dont les moyens d'existence sont pré-

caires et les récoltes soumises à de fortes variations, comme c'est le cas pour la Norvège, deviennent aventureux et cherchent volontiers fortune ailleurs.

Il y a certainement d'autres causes. Dans les siècles précédents, c'était l'influence religieuse, qui en poussant à l'expatriation les hommes d'élite, causait à la patrie le plus grand préjudice. Aujourd'hui, c'est le service militaire qui pèse lourdement sur certains pays; mais cette dernière cause, qui est très importante en Allemagne, n'affecte que très peu la population scandinave.

L'émigration totale de la Norvège a été, en 36 ans, de 235,000 personnes, lorsque sa population n'est que de 1,920,000 habitants. On peut dire qu'actuellement le 10^e de la population norvégienne s'est transporté aux États-Unis, et le 5^e dans le monde, et cependant la Norvège est, de toutes les nations de l'Europe, celle qui s'accroît avec le plus de rapidité.

* *

Passant à la deuxième cause de l'accroissement de population, c'est-à-dire à l'excédent des naissances sur les décès, M. Brock parcourt les principaux faits qui résultent du relevé de l'état civil.

En ce qui concerne les *naissances*, on en établit généralement le rapport à la population totale. Il résulte de ces calculs que cette proportion, qui est, pour les enfants nés vivants, de 31.5 p. 1,000 en Norvège, et à peine inférieure en Suède, n'est en France que de 25.6. On sait qu'en Prusse elle dépasse 40.

Mais on arrive à des résultats plus précis, en comparant respectivement les enfants légitimes aux femmes mariées de 15 à 50 ans, et les enfants naturels aux autres femmes du même âge. Sur 1,000 épouses de 15 à 50 ans, il y a en Norvège 263 naissances légitimes. En France, il y en a seulement 174.

D'un autre côté sur 1,000 femmes non mariées du même âge, il y a en Norvège 31 enfants naturels, et en France 33, de sorte qu'on peut dire, en rapprochant ces résultats de ceux que fournissent les autres États de l'Europe, que c'est en Norvège et en France qu'il y a le moins d'enfants naturels.

* *

Si l'on passe aux *mariages*, on trouve que leur rapport à la population est en Norvège de 7 p. 1,000; en Suède, de 6.3; en Prusse, de 8.8; en Belgique, de 7.3; en France, de 8.

Mais cette comparaison du nombre de mariages au total de la population ne donne pas une idée exacte de la *matrimonialité* des divers peuples. M. Brock préfère comparer les mariages annuels aux célibataires de 21 à 40 ans, et il trouve ainsi que la proportion de ces mariages, qui est de 90 p. 1,000 en Norvège, est de 88 en France. La France est, avec la Norvège, l'un des pays où l'on se marie le plus.

Il ne faut pas confondre les mariages annuels avec le nombre des couples existants. Si l'on rapproche ces derniers du nombre des hommes adultes au-dessus de 15 ans, on trouve pour les divers pays, le classement ci-après, qui se rapporte à l'année 1875 :

Hongrie	647 p. 1,000	Suède	521 p. 1,000
France.	564 —	Norvège	510 —
Angleterre . . .	559 —	Pays-Bas	508 —
Autriche	545 —	Écosse	502 —
Danemark	533 —	Suisse	470 —
Italie	526 —	Belgique	464 —
Allemagne . . .	525 —	Irlande	443 —

D'un autre côté, la proportion des hommes célibataires, au-dessus de 60 ans, au nombre total des hommes du même âge, a été pour la même année 1875 :

Belgique	143 p. 1,000	Allemagne	87 p. 1,000
Suisse	135 —	Angleterre	84 —
Écosse	118 —	France	84 —
Irlande	109 —	Norvège	72 —
Italie	106 —	Suède	65 —
Pays-Bas	101 —	Danemark	58 —

C'est presque l'ordre inverse du tableau précédent. Il faut en excepter toutefois les pays scandinaves, où le petit nombre des célibataires âgés paraît tenir à ce que dans ces pays septentrionaux l'on se marie un peu plus tard.

De même qu'on dresse des tables de mortalité, il y aurait un grand intérêt à dresser des tables de fécondité des mariages, d'après l'âge respectif des conjoints et d'après l'âge auquel ils se sont mariés. En Norvège, où l'on a fait une recherche de ce genre, il a été trouvé que la moitié des couples mariés ont des enfants dans la première année du mariage, tandis qu'après trente ans de durée, la fécondité a complètement cessé. Mais il faut observer, en ce qui concerne la fécondité de la première année du mariage, que, principalement dans les communes rurales, près de la moitié de ces enfants sont conçus avant la célébration du mariage.

Habituellement, on mesure la fécondité des mariages en rapportant les naissances légitimes de l'année au nombre des mariages conclus l'année précédente. Dans cet ordre d'idées, on trouve, pour la Norvège et la Suède, le rapport 4.4 à 4.5; pour la Belgique, 4.2, et enfin pour la France 3 seulement. Or, il est certain qu'au-dessous de 3 enfants par mariage, il ne peut y avoir accroissement de la population.

L'âge du premier mariage qui est pour la Norvège de 29 ans pour les garçons et de 27 ans pour les filles, est respectivement en France de 28 $\frac{1}{2}$, et de 24 $\frac{1}{2}$. Au point de vue de la fécondité des mariages, il est évidemment de la plus haute importance que cet âge soit moins élevé qu'il ne l'est actuellement. Il serait bon que, pour les hommes, il descendit à 25 ans; mais c'est là affaire de mœurs et le devoir de l'État est simplement de ne pas apporter d'obstacle aux mariages, en étendant au delà d'une certaine mesure la durée du service militaire.

On manque généralement de données sur la durée des mariages; toutefois, on a pu faire ce calcul en Norvège, où cette durée s'est trouvée être de 27 ans.

Il n'est pas facile de mesurer l'influence que peut avoir, sur la fécondité, la consommation de certains excitants modernes, comme le café, le thé, les boissons alcooliques, le tabac, etc. Cependant, les médecins sont généralement d'accord sur les mauvais effets produits par l'abus de ces substances, et surtout du tabac et de l'alcool.

* * *

La *mortalité*, et par là on entend le rapport des décès à la population, est plus faible en Norvège et dans les autres pays scandinaves que partout ailleurs. — Voici pour quelques pays, les résultats de la dernière période décennale :

Norvège.	17.5 p. 1,000	France	22.5 —
Suède.	19.4 —	Belgique.	22.7 —
Danemark	19.0 —	Prusse	26.1 —

Autrefois, il y a trente ans, la mortalité de la presque Scandinave était beaucoup plus considérable. Or, comme le climat n'a pas changé, il faut nécessairement que la

diminution constatée tienne aux mesures hygiéniques prises dans le pays, et à l'influence prédominante qu'on y a donnée aux médecins dans tout ce qui se rattache à l'hygiène générale.

C'est principalement dans l'enfance que la mortalité est faible dans les pays scandinaves; voici les résultats pour la période 1865-1875:

Décès de 0 à 1 an pour 1,000 naissances.

	GARÇONS.	FILLES.
Norvège	113	96
Suède	149	128
Danemark	145	127
France.	214	183

Mais il y a lieu d'ajouter que, depuis 1875, la mortalité des enfants en France a sensiblement diminué.

Il s'agit avant tout de préserver l'enfance, et c'est dans cette direction surtout que la loi peut avoir des effets heureux au point de vue de l'accroissement de la population. En Norvège, l'on a fait, à cet égard, de grands efforts et d'immenses progrès. La mortalité des enfants au-dessus de 10 ans, qui était en 1816 de 40 p. 1,000, n'est plus aujourd'hui que de 24. Ce progrès est dû aux commissions d'hygiène dont on a parlé, et à la campagne qui a été faite contre l'abus des boissons alcooliques. D'un autre côté, les femmes en Norvège allaitent elles mêmes leurs enfants, et l'on fait partout une consommation de laitage telle, qu'on est obligé d'en faire venir même de Normandie.

L'hygiène conseille aussi d'empêcher les trop fortes agglomérations de personnes de même sexe et de même âge. Il y a donc lieu de surveiller les constructions des casernes, des hôpitaux, des écoles, et là-dessus de s'en rapporter moins à l'avis de l'architecte qu'à celui du médecin.

* * *

Après cette communication, qui a été vivement applaudie, la parole est donnée à M. Vacher qui a demandé à faire une communication sur la dépopulation de la France et sur les moyens d'y remédier.

M. VACHER dit qu'il ne s'agit pas ici d'une véritable dépopulation, puisqu'en fait la population de la France s'accroît à chaque dénombrement, mais la progression de cet accroissement va sans cesse en diminuant, ce qui nous amènera bientôt à l'état stationnaire. Or, c'est là un danger, quand on voit autour de nous toutes les nations s'accroître dans une proportion telle, que nous sommes menacés de descendre bientôt du deuxième au cinquième rang.

Le mal principal qui travaille notre nation, c'est le déficit des naissances, et, comme l'a fait observer M. Brock, nous sommes, par la fécondité des mariages, au dernier rang des nations. On dira, il est vrai, que, par compensation, la mortalité a diminué, mais elle n'a pas diminué assez pour compenser le mouvement de recul dans les naissances. Il y a donc lieu d'aviser sur ce point, en favorisant les mariages, au lieu d'en retarder l'époque, et à ce point de vue on peut espérer quelque bien de la réduction du service militaire à trois ans. Enfin, il faut combattre, par tous les moyens dont la loi dispose, la limitation volontaire des familles, conséquence de la division plus grande de la propriété. Comme, enfin, ces mesures peuvent ne pas avoir une efficacité suffisante, on devra chercher les moyens de diminuer la mortalité et notamment celle du jeune âge. Or, à cet égard, les lois récemment votées

de la protection de l'enfance ont déjà amené de bons résultats. M. Brock a eu raison d'insister sur les mesures hygiéniques, et c'est parce qu'il est lui-même convaincu de leur importance qu'il a proposé de centraliser les efforts de l'administration dans ce sens, en créant au Ministère de l'Intérieur une Direction générale de l'hygiène et de la santé publique, services qui sont aujourd'hui disséminés dans différents ministères.

M. BOURDIN, et après lui M. LAFABRÈGUE, pensent qu'un des meilleurs remèdes à apporter à la situation serait, comme l'a déjà demandé M. Le Play, de laisser au père de famille la liberté testamentaire, qui empêcherait ses calculs égoïstes de stérilité systématique en vue d'éviter le morcellement de son domaine à sa mort par l'action du partage forcé.

M. le comte CIEKOWSKI reconnaît l'importance des mesures hygiéniques propres à préserver l'enfance. L'exemple de la Norvège est concluant et il serait désirable qu'on pût mesurer les effets des lois protectrices de l'enfance par une bonne statistique.

M. le D^r DESPRÈS insiste sur l'infécondité qui résulte des mariages disproportionnés, mais il conteste que l'action de l'État puisse apporter un remède à cette situation. Les empereurs romains ont essayé d'imposer les célibataires, c'est une vieille expérience qu'il n'y a pas lieu de recommencer. Quant aux mesures préservatrices en faveur de la conservation des enfants, il les approuve, sans être bien sûr de leur efficacité. Que sert-il en effet de sauver des enfants déjà tarés, qu'attend une mort prochaine ?

M. LUNIER conteste cette dernière assertion. Il reconnaît que, depuis la loi Roussel, la mortalité des enfants a diminué dans une forte proportion, et il croit que les enfants qu'on a sauvés le sont d'une manière définitive.

M. BECKER revient sur les comités d'hygiène et demande que leur action soit prépondérante, et ne puisse être contrariée par les conseils municipaux. Il s'agit là, en effet, d'une question vitale pour le pays.

M. LUNIER dit qu'il résulte de cette discussion, qu'il y a lieu de créer partout des conseils d'hygiène, et de leur donner une utilité de direction, par une forte centralisation. Il propose en conséquence d'émettre le vœu suivant, tel qu'il est exprimé dans le projet de loi conçu par M. Vacher :

« La Société exprime le vœu qu'il soit institué au Ministère de l'Intérieur une direction de l'hygiène et de la santé publique, à laquelle ressortiront les conseils d'hygiène et de salubrité publique, la tutelle et la surveillance des enfants assistés, placés en nourrice ou moralement abandonnés. Cette direction recueillera les documents relatifs à la mortalité et aux maladies régnantes de chaque département et adressera chaque année aux Chambres un rapport sur la situation sanitaire du pays. »

Ce projet de vœu, mis aux voix par le Président, est adopté.

M. le Président règle ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la prochaine séance, laquelle aura lieu le 18 juillet prochain.

1^o *La Situation des forêts en France*, par M. Martinet.

2^o *La Statistique du divorce*, par M. le D^r Jacques Bertillon.

La séance est levée à onze heures.
